

GENDARMERIE NATIONALECompagnie de gendarmerie départementale
de Montbrison**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

BTA ST-JUST-ST-RAMBERT

TÉMOIN

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
09711	00496	2015	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le samedi 14 mars 2015 à 10 heures 30 minutes.

Nous soussigné Adjudant Benjamin TESSIER, Officier de Police Judiciaire en résidence à SAINT JUST SAINT RAMBERT

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à ST JUST ST RAMBERT 42170, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN			
Sexe	Nom	Prénom	
M	LAMIAUX	Hervé	
Situation de famille	Epoux		Validité état-civil
Marié(e)			Identité confirmée
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
18/05/1963	RELY 62120	(France)	62701
Adresse	89 route d'avernay		
Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE	
ST JUST ST RAMBERT 42170	(France)	42279	
N° de téléphone	N° de fax	Profession	Nationalité
06.41.71.68.12		Conseiller d'orientation	Française

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : « Je me présente ce jour au bureau de votre unité suite au courrier que j'ai écrit le 03 décembre 2014 et dont j'ai mis copie entre autres au procureur général de la cour d'appel de PARIS.

Il y a 2 mois environ, on a alimenté un site internet par rapport aux questions que les gens se posaient par rapport au litige qui m'oppose à RENAULT. On a exposé avec les pièces justificatives. Quand je dis « On », c'est moi et des membres de ma famille.

La base aujourd'hui est constituée d'environ 700 à 800 personnes et qui vont relayer à partir de la semaine prochaine car cela fait 15 ans que RENAULT m'a volé et que personne ne fait rien.

J'avais déjà porté plainte dès 2002 et après régulièrement environ tous les ans par rapport à la procédure qui avançait. A chaque fois il y a des classements sans suite ou je n'ai de retour sur la suite.

L'adresse du site est www.jaccuse.ovh. Nous expliquons tous sur le site.

Aujourd'hui je souhaite renouveler ma plainte contre RENAULT et ses complices. Quand je parle de complice je pense aux magistrats, avocats, avoués. Pour moi toutes ces personnes sont complices car par exemple, les magistrats ont retiré des pièces dans le dossier. Les procureurs n'avaient pas grand-chose à faire pour vérifier la véracité de ce que je disais mais ça n'a pas été fait.

En 2005, des pièces ont été retirés d'un constat d'huissier. Ces pièces attestaient en ma faveur mais elles n'ont jamais pu être présentées car retirées je ne sais pas comment.

J'ai l'impression de ne pas me battre à armes égales à le groupe RENAULT.

En septembre 2000, RENAULT me devait environ 7.000.000 d'euros.

J'irais jusqu'au bout dans cette affaire.

Je tiens à insister sur le fait que sur le site internet tout est expliqué le plus simplement possible.

Au niveau médiatisation, LIBERATION devait faire un article sur tout ça en 2003 mais rien n'a été fait. J'avais été reçu au journal. à plusieurs reprises et j'ai eu le journaliste au téléphone 5 ou 6 fois.

Je ne demande rien de plus que ce qui m'est dû mais je ne trouve pas normal que le groupe RENAULT soit aussi protégé.

En 2005, j'ai été reçu par un juge d'instruction Alain CADET à PARIS. A la fin de notre entretien il m'a avoué que la justice française n'était pas à la hauteur de mon combat contre RENAULT.

Aujourd'hui, je voudrais que la justice prenne ses responsabilités et qu'un magistrat se penche réellement sur le dossier depuis le début, vérifie tout ce qui a été fait et retrouve tout ce qui a été caché.

La personne entendue**L'officier de Police Judiciaire**



Je n'ai rien de plus à ajouter.

Information à l'intéressé :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A ST JUST ST RAMBERT 42170, le 14 mars 2015 à 11 heures 05 minutes.

La personne entendue



L'Officier de Police Judiciaire

